



Protocole sanitaire LYCEE LAMARTINE

Rentrée 2020

à destination de tous les membres de la communauté éducative.

Texte de référence : Protocole sanitaire des établissements scolaires - année 2020-2021,
<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

1. OBJECTIFS

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

- Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire l'imposerait, des mesures plus strictes seront mises en place à l'échelle d'une classe, d'un niveau ou de l'établissement. Dans ce cas un plan de continuité pédagogique sera mis en place en s'appuyant sur l'ENT de l'établissement.

2. GRANDS PRINCIPES DE LA RENTREE 2020

- Respect des gestes barrière
- Port du masque pour les adultes et pour les lycéens
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux

3. PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ou étudiants ayant été testés positivement au SARS-Co2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque **ne doivent pas se rendre au lycée.** Ils en informent le responsable de l'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les parents d'élèves ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre. Ces entrées doivent se limiter au strict nécessaire. Le passage par l'accueil est obligatoire pour identification.

4. MISE EN ŒUVRE

Le non-respect du protocole sanitaire sera considéré comme un manquement grave et sanctionné (avertissement puis exclusion temporaire)

ARRIVEE AU LYCEE (ouverture du lycée à 7h30)

Le port du masque est obligatoire dès le passage du portail. Prévoir au moins deux masques pour les demi-pensionnaires. Les internes viennent au lycée avec un nombre de masques suffisants pour la semaine (3 par jour x le nombre de jours).

Entrée possible des élèves par les deux portails

Les élèves ne doivent pas s'attrouper devant l'entrée. Il est important que ceux qui sortent devant le portail aux récréations respectent les distanciations.

Dans la cour les élèves et le personnel portent le masque.

Des bornes de gel hydroalcoolique sont à la disposition des personnels et des élèves dans différents points de l'établissement.

CIRCULATION DANS LES BATIMENTS

Ventilation régulière des couloirs

Les élèves et personnels doivent circuler dans la mesure du possible en file indienne dans les couloirs en se tenant à droite pour fluidifier les déplacements (un fléchage au sol rappelle ces mesures). Dans le secteur des bâtiments 0,1,2 il faut privilégier les déplacements par l'extérieur.

SALLES DE CLASSES

Port du masque obligatoire pour l'enseignant et les élèves

Flacon de gel sur le bureau de l'enseignant

Le professeur rappelle les consignes à respecter et veille au port du masque.

Aération des locaux à chaque intercour

FOYER, SALLES D'ETUDE SURVEILLEES ET NON SURVEILLEES

Port du masque obligatoire

SANITAIRES

Tous les sanitaires sont ouverts

Mise à disposition permanente de savon et essuie-mains jetables dans toutes les toilettes. (pas de stagnation dans les toilettes)

COURS EXTERIEURES

Port du masque obligatoire

EPS

Venir dans la mesure du possible en tenue de sport. Utilisation des vestiaires par petits groupes. Activités extérieures privilégiées. Port du masque obligatoire pendant les activités. Seul le professeur peut autoriser les élèves à poser le masque si celui-ci considère que la distanciation lors de l'activité est possible. Prévoir une petite pochette pour ranger le masque dans ce cas (Nettoyage et désinfection du matériel utilisé, une fois par jour).

CDI

Lavage des mains obligatoire à chaque entrée et chaque sortie dans les sanitaires du CDI. Port du masque obligatoire.

DEMI PENSION

Capacité du self : 140 tables

Fonctionnement du lycée à effectif total – Ouverture 11H30 – Fermeture 13H15

Arrivée au self

Le port du masque est obligatoire pour tout déplacement – le masque peut être retiré à table

Entrée par la porte nord ou sud – Point lavage des mains – noisette de gel pour tous les élèves et les personnels - distributeur sur pied sous la surveillance d'un personnel du lycée - Point de contrôle protégé par plexi

Prise du plateau

Passage des cartes : accès protégé par plexi et personnels VS et Intendance masqué

Pas de protocole particulier hormis le lavage des mains obligatoires

Vitrines et banques protégées par un plexi

Personnels de restauration masqués et protégés

Accès aux selfs

Les élèves s'installent 4 par table

Eau en libre-service

Sauce vinaigrette avec distributeur

Le scramble en libre-service n'est pas en fonctionnement – assiettes et ramequins individuels
Micro-onde accessible
Surveillance et rotation par un personnel Vie scolaire

Fin du repas

Laverie 1 et 2 ouvertes et protégées – agents protégés
L'élève débarrasse son plateau

Sortie de self

Self sud : lavage des mains sanitaires sous intendance
Self nord : lavage des mains sanitaires devant le self

INTERNAT

L'ensemble des internes peut de nouveau être accueilli. La surveillance est renforcée ainsi que la sensibilisation des élèves au respect des gestes barrière dans les espaces collectifs. Une attention particulière est apportée à l'aération des chambres, des espaces collectifs et des sanitaires.

Une borne de gel est installée à l'entrée.

Les élèves portent le masque dès l'arrivée à l'internat, lorsqu'ils circulent dans les couloirs, en salle d'étude, salle informatique et salles de détente.

Les élèves peuvent poser leur masque lorsqu'ils sont dans leur chambre. Dans ce cas ils maintiennent une distanciation avec les autres camarades de la chambre. Dès qu'ils quittent la chambre, ils remettent le masque et le gardent dans les autres chambres.

5. NETTOYAGE DESINFECTIION DES LOCAUX DESTINES AUX ELEVES

Personnels : Agents des lycées mobilisables

Tous les bâtiments ouverts

Moyens de protections : gants –masques –visières –sur blouses – produits de désinfection norme NF 14476

Protocole général

Aération des locaux

Nettoyage et désinfection des locaux et des points de contacts

Traçabilité des opérations – suivi de la gestion des stocks

Neutraliser les sèches mains

Bornes gel présentes en libre-service

Tous les sanitaires sont ouverts

Les salles de classes

Nettoyage et désinfection avant 8H le matin ou après 17H (équipe du matin et du soir)

Mise à disposition de gel pour l'enseignant

Le nettoyage et la désinfection concernent les sols - les tables et bureaux - les chaises - les ordinateurs

Les poignées de portes et fenêtres et les points de contacts

Les poubelles sont évacuées 1 fois par jour

Les sanitaires

Nettoyage et désinfection en journée (équipe du matin et du soir)

Le nettoyage concerne le sol - les miroirs - les wc - les poignées de portes - robinets - loquets – le mobilier..., les points de contacts.

Assurer l'approvisionnement régulier du savon et du papier wc et essuie main

Neutraliser les sèches mains

LE SELF

Nettoyage et désinfection après le service

Le nettoyage et la désinfection concerne le mobilier (table et chaise)

Microonde – fontaine à eau accessibles

Les circulations

Nettoyage et désinfection 1x par jour. Fontaines à eau neutralisées.

L'internat

Borne gel hall d'entrée

Nettoyage et désinfection entre 8H30 et 15H

Mise à disposition d'un kit de protection (gel-masque-lingettes) Loge surveillants et chambres des surveillants

Le nettoyage et la désinfection concerne les sols - les tables et bureaux - les chaises - les ordinateurs - le mobilier et la literie - Les poignées de portes et fenêtres et les points de contacts

Le protocole sanitaire s'applique.

6. GESTION D'UN CAS COVID DECOUVERT DANS L'ETABLISSEMENT (Isoler – Tracer – Tester)

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève ou un adulte (Les symptômes évocateurs sont toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc..) **la conduite à tenir est :**

- Isolement immédiat de l'élève ou de l'adulte avec un masque à l'infirmerie dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Pour un élève, appel sans délai des parents /responsables légaux pour qu'ils viennent le chercher en respectant les gestes barrières.
- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre à savoir : Eviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- L'élève ou le personnel ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme COVID-19 (confirmation de non atteinte par la COVID). A défaut d'information, l'élève ou le personnel ne peut revenir dans l'établissement qu'au terme du délai d'isolement.
- Si un test doit être effectué, l'élève reste à la maison en attendant les résultats de celui-ci.
- Dans l'attente de l'avis médical, les activités de l'établissement se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire.
- En cas de cas confirmé, information de l'IA DASEN qui prend contact avec l'Agence Régionale de Santé.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu être en contact avec la personne malade
- Mise en place de mesures qui peuvent aller jusqu'à des mesures d'isolement, de fermeture d'une classe, fermeture partielle de l'établissement, de l'internat...
- Dans ce cas mise en place de la continuité pédagogique à distance pour les personnes concernées.

7. INFORMATION ET AFFICHAGE

- Communication de ce protocole aux familles et aux personnels par Eclat et sur le site du lycée
- Affichage sur les portes d'entrée et dans les sanitaires des documents officiels (Santé Public France, Solidarité santé. Gouv) rappelant les gestes barrières.